CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

54e SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2012 A 18 H

Salons de l'Hôtel de Ville

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire:

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Robert ENGEL, Jean-Pierre HAAS, Marie-Anne KOENIG, Jean-François ROYER

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Charles LEOPOLD, Eric CONRAD

<u>Les Conseillers municipaux</u>:

Mmes, Melles et MM. Myriam BOUYER-BAUMANN, Sylvie BERINGER, Odile RAPP-WEISS, Stéphanie MUGLER, Capucine HUSSER-OTT, Gérard SCHENCK, Gaby KARL-SCHORN, Jean-Claude DONIUS, Valérie ARBOGAST, Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

Absents excusés:

Anne DESCHAMPS-DELLENBACH donne procuration à Guy RITTER Monique SAWAYA donne procuration à Marcel BAUER Stéphane ROMY donne procuration à Jean-François ROYER Sandrine ARMBRUSTER retard arrivée à 18 H 43 Stéphanie LUTZ-HUSSER retard arrivée à 18 H 15 Catherine ORSONI donne procuration à Jean-Pierre HAAS Jean-Michel PETER retard arrivée à 18 H 10 Caroline REYS donne procuration à Jean-Jacques RENAUDET

<u>Assistent à la séance</u> :

M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services

M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet

Mme Sylvie WACHBAR, Directrice des Affaires Générales et Juridiques

M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

54e SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2012 A 18H

SALONS DE L'HOTEL DE VILLE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2012
- C. Décisions du Maire n° 45 et 54/2012

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Convention de partenariat entre l'association Office de Tourisme et la Ville de Sélestat

B. ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

- 2. Etat prévisionnel des coupes et devis des travaux forestiers en forêts communales Exercice 2013
- 3. Approbation de l'état d'assiette des coupes 2014

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

4. Prise en charge par la Commune du coût de fourniture et de pose des conteneurs enterrés

D. TRAVAUX

5. Immeuble rue du Giessen - Déconstruction

E. DIVERS

- 6. Marchés de prestations d'impression : signature des marchés
- 7. Marchés de prestations de service d'assurance : signature des marchés
- 8. Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable et du Service Public de l'assainissement (exercice 2011)
- 9. Renouvellement de la convention relative au fonctionnement de la fourrière animalière sur le territoire de la Ville de Sélestat

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Marc RUHLMANN est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2012

Secrétaire de la précédente séance, Monsieur Jean-Jacques RENAUDET indique avoir apporté quelques modifications mineures au procès-verbal. Il avait également demandé à ce que figure le texte de la motion lue par Monsieur Marc RUHLMANN. Suite à cela, il a eu un message lui précisant que ce texte ne figurerait pas dans le procès-verbal. Cela lui pose problème dans la mesure où le texte a bel et bien été lu. Il devrait être réglementairement consigné dans ce dernier. Il n'est demandé à personne de l'assumer sauf à ceux qui l'ont proposé. Il ne comprend donc absolument pas le refus d'intégration du texte. Il renouvelle sa demande de faire figurer les termes de la motion dans le procès-verbal.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne le fait, comme il l'avait indiqué lors du dernier conseil municipal, que cette motion intervenait trop tôt par rapport à l'évolution de la situation et aux discussions qu'il a eues avec les représentants du personnel d'Albany. Il considère qu'à partir du moment où cette dernière n'a pas été adoptée par l'ensemble des élus, une simple mention de cette proposition suffirait. Réglementairement, il soutient que rien n'oblige à retranscrire le texte de la motion. C'est le cas des interventions qui sont rarement reprises mot à mot.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET entend bien les explications mais, dans ce cas, les délibérations qui ne sont pas acceptées par l'ensemble des élus ne devraient pas y figurer non plus. Il est extrêmement gêné par la tournure de cette affaire et pense qu'il y a sur ce point un déni de tolérance, de démocratie et de transparence. Il n'est pas demandé à Monsieur le Maire d'assumer cette motion puisqu'elle n'a pas été votée par l'assemblée ; il n'y a que l'opposition qui assume ce texte.

Monsieur Stéphane KLEIN estime que finalement n'est retenu dans le compterendu que ce qu'on a envie d'entendre ou de lire. Or, le but de l'assemblée est d'avoir un débat démocratique, d'échanger des points de vue différents et le compte-rendu doit simplement retracer l'intégralité des débats. Or, il a le sentiment que le groupe qu'il représente a été censuré.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère l'interprétation de Monsieur KLEIN un peu rapide.

Monsieur Marc RUHLMANN se dit gêné de devoir intervenir, étant à l'origine de cette motion. Simplement, prenant acte des arguments échangés dont il ressort que la personne désignée comme secrétaire de séance n'aurait aucune maîtrise sur le contenu du procès-verbal, il laisse le soin à quelqu'un d'autre d'être secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que les rectifications faites par Monsieur RENAUDET ont été prises en compte.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET indique que ces dernières étaient vraiment à la marge, hormis celle-ci qui lui semblait beaucoup plus importante.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose que le texte de la motion soit ajouté au procès-verbal si l'ensemble des élus sont d'accord.

Monsieur le Maire tient à rappeler que lors d'un ancien conseil municipal où il était secrétaire de séance et au cours duquel le dossier des pompiers avait été abordé, beaucoup de choses avaient été omises dans le procès-verbal lorsqu'il devait le signer. De ce fait, il avait effectué des ajouts pour lesquels une fin de non recevoir lui avait été opposée; mais ce n'est pas pour cela qu'il a réagi ainsi.

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 45 et 54/2012

Décision 45/2012: Mise à disposition de locaux au Basket Club de

Sélestat

Décision 54/2012 : Fournitures de bureau et papiers reprographies

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 153 du 23 avril 2009 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 29 avril 2009.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Convention de partenariat entre l'association Office de Tourisme et la Ville de Sélestat

Madame Geneviève MULLER-STEIN propose le reconduction de la convention avec l'Office de tourisme de Sélestat.

Adopté à l'unanimité

B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

2. Etat prévisionnel des coupes et devis des travaux forestiers en forêts communales – Exercice 2013

Madame Marie-Anne KOENIG fait état de l'état d'exécution des programmes et coupes de l'exercice 2012, ainsi que du programme et du budget prévisionnel pour 2013.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande pourquoi le budget n'est pas en équilibre.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il est rare qu'un budget forêt soit équilibré car il est parfois déficitaire, parfois excédentaire.

Monsieur Jean-Pierre HAAS souligne le fait que ce budget relève d'une autre problématique que le budget de la Ville.

Adopté à l'unanimité

3. Approbation de l'état d'assiette des coupes 2014

Madame Marie-Anne KOENIG propose l'approbation de l'état d'assiette des coupes pour 2014, sachant que des modifications pourront être possibles et ce compte tenu de l'état du peuplement, des demandes ou des conditions climatiques.

Adopté à l'unanimité

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

4. Prise en charge par la Commune du coût de fourniture et de pose des conteneurs enterrés

Monsieur Jean-François ROYER propose de reverser au SMICTOM la somme de 8 162 euros pour l'opération d'enfouissement des bornes d'apport volontaire rue de Verdun.

Monsieur Marc RUHLMANN se demande s'il ne serait pas utile d'enfouir les bornes pour le verre afin d'obtenir une homogénéité.

Monsieur Jean-François ROYER indique que cela est prévu pour les prochains enfouissements et ce notamment pour la place de Strasbourg.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'il faut faire attention aux bornes pour le verre car même enfouies, cela fait du bruit, mais la réflexion est menée.

Adopté à l'unanimité

D. TRAVAUX

5. Immeuble rue du Giessen - Déconstruction

Monsieur Guy RITTER propose de procéder à la déconstruction de cette maison, sachant que cette dernière contient du plomb et de l'amiante. Les travaux sont estimés à 35 000 euros.

Adopté à l'unanimité

E. DIVERS

6. Marchés de prestations d'impression : signature des marchés

Monsieur Guy RITTER fait part de l'attribution des différents lots suite à la commission d'appel d'offres et propose au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité

7. Marchés de prestations de service d'assurance : signature des marchés

Monsieur Guy RITTER fait part des différents lots et des entreprises retenues et propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés.

Adopté à l'unanimité

8. Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable et du Service Public de l'assainissement (exercice 2011)

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait que l'eau est de très bonne qualité sur le secteur et le prix de revient est de 3,69 euros. En ce qui concerne le futur, il indique qu'un travail est en cours sur la sécurisation d'un nouveau puit sachant que le 17 décembre, les offres ont été remises afin de définir quel bureau d'étude réalisera le cahier des charges et effectuera le suivi des deux forages d'essai et ce pour un montant de 500 000 euros. Il indique également que sera prise en compte dans l'étude, la possibilité de faire une connexion entre Sélestat et Scherwiller, ce qui permettrait de vendre de l'eau dans d'autres secteurs.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que ce nouveau forage est un point essentiel pour la commune car il est important, pour l'avenir, de prévoir un deuxième captage d'eau.

Le Conseil Municipal prend acte.

9. Renouvellement de la convention relative au fonctionnement de la fourrière animalière sur le territoire de la Ville de Sélestat

Madame Marie-Anne KOENIG propose le renouvellement de la convention avec la SPA Moyenne Alsace.

Adopté à l'unanimité

10. Motion portant sur la situation de l'entreprise Albany

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à donner quelques éléments d'information notamment suite à la rencontre avec Monsieur Arnaud MONTEBOURG, Ministre du Redressement Productif et à l'action (négociée en accord avec les représentants du personnel du Comité d'Entreprise) à laquelle de nombreux élus et lui-même ont pris part.

Pour cette table ronde à Bercy, une délégation de Saint-Junien et de Sélestat avait fait le déplacement avec l'ensemble des représentants des comités d'entreprise des deux sites, ainsi que les Préfets et sous-Préfets des territoires concernés, les élus, les députés, les représentants des conseils régionaux, des représentants de l'ADIRA et la direction de l'entreprise. Il est ressorti de cette réunion que les raisons évoquées par l'entreprise paraissent relativement légères. Monsieur le Maire indique que les membres de la délégation n'ont toujours pas compris la nécessité de supprimer 50 % des postes même si la filière papetière est en déclin. Il a été demandé à la direction de justifier davantage ce plan de licenciement, point sur lequel le Ministre était très clair; si l'entreprise n'arrive pas à justifier ce plan de licenciement, le gouvernement mettra en place une action en justice pour le dénoncer.

La question de l'ouverture d'une usine de la société SAFRAN à Commercy s'est posée. En effet, la société a développé un procédé pouvant tisser en 3 dimensions et fabriquer ces fameuses pales de moteur d'avion. Le Ministre s'est engagé à rencontrer les dirigeants de cette société afin d'étudier la possibilité de rapatrier tout ou partie de cette entreprise sur Sélestat. Il a également été demandé à la direction d'Albany de renoncer à ce plan social, ce qu'elle a refusé, considérant une telle mesure juridiquement impossible. En toute hypothèse, l'ensemble des personnes présentes a demandé à ce que cette dernière surseoie à ce plan, le revoit et justifie davantage les raisons de ce dernier.

Monsieur le Maire indique que le Ministre s'est également engagé, après avoir discuté avec les responsables de SAFRAN, à convoquer une nouvelle table ronde, non pas dans la même composition que celle passée mais en cercle plus restreint, afin de faire le point en fonction des résultats des discussions qu'il a pu avoir avec la direction des Etats-Unis et la direction de SAFRAN.

Monsieur le Maire explique qu'il voulait attendre les résultats de cette table ronde afin de présenter une motion de solidarité par rapport aux employés d'Albany. Il insiste sur le fait qu'il considère important que le conseil municipal se prononce non pas en faveur de l'un ou l'autre syndicat, mais pour défendre l'entreprise Albany à Sélestat. Il souligne que maintenant, l'adoption d'une motion est totalement justifiée. Monsieur le Maire soumet un projet de motion, déjà préalablement communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Stéphane KLEIN estime qu'il est important aujourd'hui, non pas de savoir qui a pensé en premier à une motion, mais de montrer que les élus sont aux côtés des citoyens qui vivent actuellement des moments difficiles. C'est pourquoi les élus de son groupe approuveront ce texte afin d'apporter leur contribution à la défense des intérêts de la ville et des salariés.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, se déclare très satisfait de cette réaction et ne peut que s'en féliciter. Il précise que cette motion se veut claire et précise, sans prêter à polémique étant donné que les salariés sont encore amenés à négocier avec la direction.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion. Il informe également que si l'opération avec SAFRAN pouvait se faire, cela permettrait de délocaliser une partie de la fabrication de Sélestat à Saint-Junien, ce qui conforterait deux sites.

Il rappelle également qu'il avait rencontré la direction sur le site avec Monsieur Philippe RICHERT, mais que celle-ci était restée floue quant au développement futur de l'entreprise.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

• Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble de l'assemblée, et remercie l'ensemble des élus pour leur travail fourni tout au long de l'année.

**_*_

Fin de la séance à 19 H 15

DGS/AI PV provisoire 54

Le secrétaire de séance

Marc RUHLMANN